



Département du Vaucluse

Commune de  
**SORGUES**

## Plan Local d'Urbanisme

### Plan des servitudes d'utilité publique

PLU approuvé le 18 décembre 2025

Plan Local d'Urbanisme prescrit le 30/06/2008  
Plan Local d'Urbanisme créé le 12/07/2011  
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24/05/2012  
Modification n°1 du PLU approuvée le 28/05/2015  
Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 28/05/2015  
Révision allégée n°2 du PLU approuvée le 27/02/2017

CITADIA

- A3 - Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et fauconnage attachés aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement
- AC1 - Périmètres de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- AR3 - Services militaires  
Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine
- AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables (et minérales)  
Protection immédiate
- AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables (et minérales)  
Protection rapprochée
- AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables (et minérales)  
Protection éloignée
- EL2 - Servitudes en zone submersibles P.S.S. (plan de surfaces submersibles)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Servitude relative au transport d'énergie électrique
- II - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (SUP 1/2/3)
- Int1 - Servitudes relatives à la protection des cimetières
- PM1 - Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PPR)
- Rhône
- Zone rouge grenat : bande de précaution en arrière des digues (Périmètre d'entreprise du PPR inondation Rhône)
- Zone rouge : aléa fort dans les zones urbanisées ou non (Périmètre d'entreprise du PPR inondation Rhône)
- Zone orange : aléa modéré dans les zones non urbanisées (Périmètre d'entreprise du PPR inondation Rhône)
- Zone bleue : aléa modéré dans les zones urbanisées (Périmètre d'entreprise du PPR inondation Rhône)
- Ouvèze
- Risque fort (Périmètre d'entreprise du PPR inondation de l'Ouvèze)
- Risque moyen (Périmètre d'entreprise du PPR inondation de l'Ouvèze)
- Risque faible (périmètre d'entreprise du PPR inondation de l'Ouvèze)
- Risque résiduel (Périmètre d'entreprise du PPR inondation de l'Ouvèze)
- PM3 - Plans de prévention des risques technologiques
- Zone grise G entreprise foncière de l'établissement à l'origine du PPR
- Zone verte d'autorisation sous conditions V
- Zone bleu clair d'autorisation sous conditions b
- Zone bleu foncé d'autorisation limitée B
- Zone rouge clair d'interdiction R
- Zone rouge foncé R
- PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

